

# COMPTE RENDU

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### Du 26 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur VANDEPUTTE Philippe, Maire de Chérence.

Étaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme JOLIVET Martine, Mme DI FRANCESCO Josette, M. von DUNGERN Clemens, M. GASSE Roger, M. WEILAND Robert, M. HAZARD Germain, M. CHAPEL Antoine.

Absents excusés: Mme VARET Hélène, a donné pouvoir à Mme JOLIVET Martine, M. CHIALVO Michel, a donné pouvoir à M. WEINLAND Robert, Mme CHAGNON Laetitia.

Secrétaire de séance : Mme DI FRANCESCO Josette.

Lecture du compte rendu de la séance du 6 Septembre 2018 est faite; il est approuvé à l'unanimité.

#### **1- Points sur les travaux**

- Hangar AAVO: restent à réaliser la fin du bardage et les portes. Les travaux devront être finis le 3 novembre prochain. De la grave ciment est prévu devant le hangar, son étalement est à la charge de l'AAVO.
- Allée de l'église: un retard a été pris lors de l'instruction du dossier par les « Bâtiments de France ». Leur accord vient de parvenir en mairie ainsi que celui du pôle d'urbanisme. Une réunion de chantier est prévue mardi 30 octobre avec Monsieur le Maire et les entreprises concernées afin de coordonner les travaux. Un arrêté sera pris pour interdire le stationnement dans la rue de l'église pendant la durée des travaux.
- Cimetière: l'entreprise JLMTP commence les travaux dès lundi 29 octobre 2018.
- Canalisation des sources: des travaux ont été réalisés par l'entreprise ATC.TP afin de canaliser les 2 sources:
  - canalisation de la première source devant le Prieuré le long du trottoir pour l'emmener à l'abreuvoir;
  - la seconde au niveau du 5 rue de la coursoupe a été canalisée afin de se déverser dans l'avaloir.
- AAVO: un problème de sécurité est apparu en bout de piste 22/04. Une coupe des arbres doit être faite ainsi que le ramassage des copeaux. Les terrains concernés se trouvant sur le territoire de la commune de Haute -Isle, la demande sera faite par le maire de ce village auprès des propriétaires.  
Le dossier de la taxe foncière de l'AAVO est toujours en attente de réponse; il est à l'étude auprès des services de la DGFIP.

#### **2- Point sur le PLU**

La clôture de l'enquête publique est le 31 octobre à 12 heures. Le commissaire enquêteur, M. ALLAIRE, recevra ce jour-là, une dernière fois, les administrés de 9 heures à 12 heures. Il aura ensuite 10 jours pour nous remettre son rapport. Il faudra prévoir une réunion de conseil à la mi-novembre afin de valider ce rapport ( prévu actuellement le 16 novembre à 20 heures).

### **3- Journée du 11 Novembre**

11 novembre: Monsieur le maire demande à tous les Chérençais d'être présents ce jour qui commémorera l'engagement et le courage des hommes qui se sont battus pour notre liberté. C'est un devoir de mémoire. Lors de cette cérémonie Monsieur le Maire inaugurera la place «Louis Guimier» ancien maire de Chérence et chevalier de la légion d'honneur . Il a été maire pendant 52 ans, a connu 3 guerres et il est mort en 1940.Cette cérémonie sera suivie d'un cocktail offert par les anciens combattants.

### **4- Vœux du Maire**

Ils auront lieu le dimanche 13 Janvier 2019 à 12h au foyer rural. Monsieur le maire remercie chaleureusement tous ceux qui nous ont transmis des photos à la mairie pour la réalisation de la carte de vœux .

C'est la photo présentant les 4 saisons à Chérence, réalisée par M.Germain HAZARD, qui a été retenue.

### **5- Point sur la CCVVS**

Gymnase de Bray et Lu: une convention doit être passée entre la communauté de communes et une association sportive pour l'utilisation de cette salle de sport.

Il n'y a pas eu de réunions pour les autres commissions.

### **6- Verger communal**

Monsieur le maire et Mme Jolivet ont consulté plusieurs entreprises pour la signalétique du verger: panneaux d'information, de règlement, etc... A ce jour, les devis sont élevés. Il faut se tourner vers d'autres sociétés ou d'autres solutions.

### **7- Fibre optique**

Les travaux sont en cours le long des routes : de Villers-en-Arthies à Chérence, départementale D100 entrée de Chérence sur la VC n° 5.

Une réunion publique devrait avoir lieu pour informer les administrés des modalités de branchement. La fibre arrivera jusqu'à la limite des propriétés.

### **8- Délibération sur la compétence de l'eau**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement donnant la faculté aux communes membres des communautés de communes n'exerçant pas la compétence eau, ni à titre optionnel ni à titre facultatif, de différer ou non le caractère obligatoire du transfert intercommunal de la compétence eau du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles 5214-16 et suivants,

Considérant que les communes doivent se positionner par délibération avant le 30 juin 2019 soit 6 mois avant l'entrée en vigueur des dispositions issues de la loi NOTRe,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

-DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence eau au 1er janvier 2020 et de le reporter au 1er janvier 2026 ;

-CHARGE le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président de la communauté de communes Vexin Val de Seine.

## **9- Délibération sur la compétence assainissement**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement donnant la faculté aux communes membres des communautés de communes n'exerçant pas la compétence assainissement, ni à titre optionnel ni à titre facultatif, de différer ou non le caractère obligatoire du transfert intercommunal de la compétence assainissement du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles 5214-16 et suivants,

Considérant que les communes doivent se positionner par délibération avant le 30 juin 2019 soit 6 mois avant l'entrée en vigueur des dispositions issues de la loi NOTRe,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

-DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2020 et de le reporter au 1er janvier 2026,

-CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président de la communauté de communes Vexin Val de Seine.

## **10- Délibération sur la CLECT/GEMAPI**

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation du 25 septembre 2018

Le Maire expose :

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, les transferts de compétence donnent lieu à une évaluation des charges transférées. La commission locale d'évaluation des charges transférées est chargée de réaliser cette évaluation.

Vu la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et notamment le transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI à fiscalité propre,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts, et notamment son IV relatif à l'approbation de l'évaluation des transferts de charges,

Vu le rapport de la CLECT en date du 25 septembre 2018,

Considérant qu'il appartient aux conseillers municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT selon la règle de la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L 5211-5 du CGCT, et cela dans un délai de trois mois,

Le conseil municipal avoir délibéré à l'unanimité :

-APPROUVE le rapport de la CLECT du 25 septembre 2018,

-AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et notamment à signer toute pièce en la matière.

## **11- Points divers**

- Foyer rural: projet d'aménagement de la rampe d'accès à la cave. Demande de devis.
- Projet: Monsieur le Maire propose sur une période de 4 à 5 ans la réfection de l'ensemble des trottoirs de la commune, Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet.
- Ralentisseur sur la route des Crêtes: Monsieur Chapel propose de mettre un feu tricolore radar qui se déclenche lorsque les automobilistes dépassent la vitesse autorisée.
- Transport: une réunion a été organisée avec tous les acteurs concernant les transports en commun afin de comprendre et de mettre en place différents moyens pour mieux répondre aux attentes des usagers.

- Une demande a été soumise au conseil municipal pour diminuer le temps de sonnerie de l'angelus pendant les dimanches. Le conseil municipal n'est pas favorable. Le temps de la sonnerie de l'angelus ne sera pas diminué.

Prochain conseil municipal le 16 novembre 2018

Séance levée à 21h57

Le Maire